

Rapport de la commission ad'hoc concernant le préavis N° 15/23 relatif à une demande de crédit de CHF 60'000.- pour une étude du réaménagement de la parcelle N° 32 (espace sportifs et de loisirs du haut du village)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission ad'hoc s'est réunie le 28 février en présence de Monsieur le Syndic, des membres de la commission des finances et le 8 mai pour l'analyse du préavis cité en référence.

Ce crédit est une étape essentielle pour enfin lancer un premier projet de développement et de mise à jour des infrastructures communales pendant cette législature. Cette étude permettra au Conseil de disposer d'éléments chiffrés détaillés et d'une analyse complète réalisée par un mandataire spécialisé ceci sur la base des projets proposés par la commission consultative ainsi que par la Municipalité.

Il est lieu ici de rappeler qu'en date du 29 août dernier, une commission consultative, citée précédemment, composée de 14 membres du Conseil ainsi que des présidents des clubs sportifs du football, du tennis et de la pétanque de Crans, avait validé, à l'unanimité, un concept global et visionnaire qui redimensionne l'espace central du village, ceci en présence des membres de la Municipalité.

Lors de la réunion du 28 février, Monsieur le Syndic a présenté à la commission ad'hoc et à la commission des finances un contre-projet élaboré par la Municipalité et a proposé un préavis concernant uniquement ce contre-projet. Les deux commissions ont refusé cette approche et ont demandé d'inclure dans l'étude le projet proposé par la commission consultative.

Cette étude portera donc d'une part sur le concept global présenté par la commission consultative « Parc sportif et de loisirs du haut du village », et d'autre part sur le contre-projet de la Municipalité.

La commission ad'hoc compte sur cette étude pour obtenir un projet proposant diverses options traitant de l'ensemble des besoins de tous les habitants de Crans, des sociétés locales, des activités sportives, de loisirs et scolaires (UAPE). L'estimation détaillée des coûts ainsi qu'une planification de la réalisation, si nécessaire par étapes, permettront au Conseil d'avoir en main des données concrètes nécessaires à la prise de décisions futures.

Pour mémoire, le plan d'investissement de la présente législature prévoit, entre autres, CHF 75'000.- de frais d'études pour la réfection de l'espace sportif et de loisirs du haut du village.

Les membres de la commission ad'hoc remercient les personnes précitées pour leur disponibilité et les réponses apportées aux questions.

Au vu de ce qui précède, la commission vous recommande, à l'unanimité, d'accepter le préavis N° 15/23 tel que présenté.

Karine Beirnaert



Isabelle Nussbaum

Boris Lerch



Patrick Böhler



Vincent Chevalley

Alexandre Gaillard

Alexandre Gaiani
(Rapporteur)

